



Le RAJFIRE est un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées fondé en 1998 et organisé en association en 2001.

Notre engagement se situe au carrefour de

la problématique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part, et celle des droits et de l'intégration des personnes étrangères, migrantes ou exilées, d'autre part.

- Nous agissons dans ces domaines par une **action pratique et de terrain**, en animant une permanence d'accueil, d'information, et d'accompagnement des femmes deux après midi par semaine et en assurant un accompagnement dans les démarches
- et par une **action dans l'espace public, en partenariat avec d'autres associations et acteurs publics**, pour faire avancer la cause des droits des femmes, la lutte contre les violences envers elles, et le respect des droits humains fondamentaux pour tous et toutes.

Nous agissons dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, espace d'initiatives et de solidarité féministe pour toutes les femmes, ce qui permet de favoriser les accueils de manière transversale, en vu des droits et de l'autonomie des femmes.

Avec le soutien de :



Permanence et accueils : notre fonctionnement

Nos accueils se déroulent mardi et jeudi à partir de 14h à la Maison des femmes de Paris. Ces permanences durent **5 heures chacune** (voire davantage). Mais en fonction des besoins des RV peuvent être donnés à d'autres moments.

Nous privilégions l'accueil sur RV, précédé par un premier contact par mail ou par téléphone. Mais nous sommes disponibles pour recevoir, même brièvement, toute femme qui souhaite nous rencontrer. Pendant les permanences nous travaillons aussi sur les mails et les appels téléphoniques. Nous sommes fréquemment en relation avec des partenaires, notamment des travailleurs sociaux agissant dans des centres d'hébergement, des lieux d'accueil, les associations pour les femmes victimes de violences.

Lors d'un premier et nouveau contact, nous devons nous fixer des priorités, car nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations, mais nous le faisons toujours pour des situations urgentes (demandes d'asile, renouvellement de titre de séjour, rendez-vous en préfecture à préparer...), et lorsqu'il est possible d'engager des démarches, ou lorsqu'il est nécessaire le faire le point de manière approfondie pour une situation complexe.

Nous recevons systématiquement les femmes que nous accompagnons déjà (dont celles accompagnées les années précédentes), afin de poursuivre les démarches. **Car ces accompagnements solidaires doivent se faire dans la durée**, ce qui implique un gros investissement en travail de suivi et de gestion. Les démarches sont complexes, les délais de réponse des préfectures et des services de la DGEF de plus en plus longs et une même demande très souvent à relancer plusieurs fois...

RAJFIRE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2025

Accueils sur place, avec ou sans RV au cours de l'année 2025

Mois 2025	Nombre
janvier	25
février	33
mars	27
avril	29
mai	20
juin	21
juillet	23
Aout (fermé)	0
septembre	27
octobre	30
décembre	27
TOTAL	262
Permanence juridique droits des étrangers	35
Total général	297

Sont comptabilisés ici les accueils sur place, notés dans un cahier, mais pas les échanges par téléphone et par mail, qui sont très nombreux (demandes d'informations, conseils, orientations, envoi de documents...). Le nombre d'accueil a pu en réalité être plus élevé car des passages ont pu ne avoir été enregistrés.

Premiers contacts sur place au cours de l'année 2025 par nationalité

Nationalités	Nombre
Afrique subsaharienne et Océan indien	71
Angola	3
Bénin	1
Burkina Faso	1
Cameroun	1
Cap Vert	1
Cote d'Ivoire	10
Djibouti	1
Erythrée	1
Guinée Bissau	1
Guinée	9
Madagascar	1
Mali	15
République démocratique du Congo	16
République du Congo	1
Sénégal	8
Somalie	1
Afrique du Nord	27
Algérie	15
Egypte	1
Maroc	8
Tunisie	3
Amériques et Caraïbes	4
Colombie	1
Argentine	1
USA	1
Pérou	1
Asie	4
Chine	1
Inde	1
Iran	1
Sri lanka	1
Europe	1
Ukraine	1
TOTAL	107

Accompagnement dans des démarches en 2025

Nature des démarches effectuées au cours de l'année 2025	
Asile : enregistrement de la demande d'asile, dossier OFPRA (élaboration du récit exposant motifs de la demande d'asile), préparation audition OFPRA, procédures (conditions matérielles d'accueil, procédure Dublin...), accompagnement recours CNDA	36 dont 5 pour mineurs
Bénéficiaires de la protection internationale (BPI) : accès aux droits dont titre de séjour, titre de voyage, démarches de réunification familiale pour des enfants restés au pays, démarches diverses, recherche emploi, problèmes de logement (sur ces questions sociales, orientations vers dispositifs publics, partenaires...)...	11
Parents de mineurs protégés (demandes et renouvellements de leur titre de séjour, démarches diverses)	5
Demandes et renouvellements titres de séjour dont AES (Admission exceptionnelle au séjour « salarié » ou « vie privée et familiale ») : préparation et tenue à jour des dossiers, démarches en ligne, préparation des RV, suivi...	25
Demande de titre de séjour pour raisons de santé : nouvelles demandes et suivi de demandes en cours	3
Délivrance ou renouvellement de titre de séjour (ou tentatives) en rapport avec situation de violences conjugales ou familiales en France	9
Mères d'enfants français	4
Autres démarches relatives au séjour	5
DCEM et autres démarches pour enfants mineurs	2
Démarches relatives à la nationalité française : naturalisation (2), certificats de nationalité (1)	3
TOTAL	103

Il s'agit des démarches effectuées avec des femmes qui nous ont sollicitées, qu'elles soient venues pour la 1ère fois en 2025 ou que nous ayons commencé à agir avec elles déjà antérieurement.

Ces démarches peuvent être de nature très diverse, certaines assez aisées, d'autres complexes et longues. Elles incluent notamment : rédaction et envoi de courriers et de mails aux préfectures et autres administrations, constitution, organisation et gestion de dossiers, scans et copies de documents, démarches en ligne, recherche d'informations nécessaires auprès de nos partenaires, de juristes et d'avocats, le cas échéant sollicitations d'avocats pour des recours contentieux (tribunaux administratifs, Cour nationale du droit d'asile)...

Notre action avec les demandeuses d'asile

Les demandeuses d'asile qui nous sollicitent sont principalement originaires de pays d'Afrique subsaharienne (Congo RDC, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Guinée...), d'Algérie, de Mauritanie.... Elles ont le plus souvent fui **des**

menaces, violences ou persécutions liées au genre (mariages forcés, excision, violences familiales et conjugales) et à l'orientation sexuelle.

Quelques unes sont des mineures que leur famille a pu faire venir en France pour les protéger. Nous recevons aussi des mères ou des familles vivant déjà en France et demandant l'asile au nom de leur fille mineure née en France qui serait en danger en cas de retour contraint de la famille (risque d'excision notamment) mais nous avons observé très peu de nouvelles demandes sur ce fondement en 2025

Nous donnons des informations sur les procédures, ses étapes, les droits des demandeurs d'asile, l'utilisation de l'espace usagers numérique de l'OFPRA... Et surtout nous aidons à constituer le dossier de demande d'asile et à préparer l'entretien à l'OFPRA. Cela implique d'offrir une possibilité de parole et une écoute, avec empathie mais aussi en n'hésitant pas à questionner si des imprécisions ou incohérences apparaissent. Ce travail se fait au cours de plusieurs entretiens, afin d'approfondir les motifs de la demande d'asile, les faits qui ont provoqué l'exil, pour aider à surmonter les traumatismes afin pour que la demandeuse d'asile puisse remémorer et exposer les motifs de la demande et le parcours vécu. Le travail de préparation de l'entretien à l'OFPRA est particulièrement important, car cet entretien sera le moment décisif. Nous pratiquons des « simulations » afin que la demandeuse d'asile puisse oser s'exprimer, comprenne bien que il lui sera demandé beaucoup de précisions et ne soit pas déstabilisée par les conditions de ce type d'entretien. Trois recours à la CNDA ont été entrepris ou accompagnés en 2025.

Nous informons celles qui sont placées en procédure Dublin, et nous nous engageons à les informer au cours de la procédure et à les revoir quand le demande d'asile sera possible en France. Nous avons aidé plusieurs femmes « ex-Dublin » à faire enregistrer leur demande d'asile. Mais dans certaines préfectures d'Ile de France, c'est assez compliqué...

Avec les bénéficiaires de la protection internationale

L'accès au droit des bénéficiaires de la protection internationale et de leur famille. Nous accompagnons les femmes qui obtiennent l'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire) dans les démarches indispensables et leur accès aux droits (titre de séjour, reconstitution de l'état civil par l'OFPRA, droits sociaux, recherche de travail et de logement...) et pour la construction de ses projets de vie (en pouvant orienter vers des dispositifs publics ou des partenaires). Maintenant la délivrance de la carte de résident (ou de la carte de séjour si bénéficiaire de la protection subsidiaire) subit des délais de plus en plus longs et nécessite de fréquentes relances.

Nous agissons aussi avec les parents de mineurs protégés qui doivent obtenir en tant que membre de famille de réfugié un titre de séjour. Si leur fille a été reconnue réfugiée en raison du risque d'excision, au bout de 5 ans les familles doivent produire un certificat indiquant que leur fille n'a pas subi l'excision (aide à une demande de RV au UMJ, pour 3 familles)

Pour beaucoup de bénéficiaires de la protection internationale et leur famille, la situation administrative finit par être résolue et ils sont en sécurité. Mais ils restent longtemps dans une grande précarité sociale (hébergement qui perdure par le SAMU social) et c'est particulièrement difficile pour les femmes seules avec enfants en bas âge qui sont entravées dans leur accès à l'emploi. C'est surtout la question de l'hébergement et du logement qui est la plus difficile, nous cherchons à orienter au mieux, mais il n'y a que peu de pistes.

La réunification familiale pour les bénéficiaires de la protection internationale. Nous nous sommes investies dans ces démarches, surtout depuis 4 ans environ. En réalité c'est une procédure complexe et longue... demande de visa en ligne auprès des centres de visa, avoir une personne fiable sur place qui puisse se procurer les documents nécessaires, passeports et actes de naissance des enfants ; pour des mères séparées du père de leurs enfants, ou victimes de mariages forcés, il faut de plus en plus un jugement sur l'autorité parentale. Il faut constituer un dossier apportant des éléments complémentaires sur les liens familiaux.

Nous avons été confrontées à plusieurs refus de visa et avons accompagné pour un recours administratif, puis une saisine du Tribunal administratif de Nantes. En 2025 nous avons accompagné cinq femmes dans une demande de réunification familiale qui avait été commencée les années précédentes, et qui sont toujours en cours (dans trois cas, un recours au tribunal administratif est effectué et toujours en cours).

Partenariats entre associations pour la défense des droits des personnes étrangères et migrantes

Le Rajfire fait partie du réseau ADFEM « Action et droits des femmes exilées et migrantes », réunissant, outre le Rajfire, la Cimade, les juristes de la FNCIDFF et de la FNSF, la FASTI, Femmes de la Terre, la Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie). Ce réseau existe depuis plus de 20 ans, et permet d'échanger informations, conseils, réfléchir ensemble et analyser les lois ou la réglementation. Une réunion en présentiel a eu lieu le 12 mars 2025, les autres échanges ont eu lieu en ligne.

Le Rajfire est membre du collectif inter-associatif « Bouge ta pref ! » depuis 2021, rassemblant plus de 40 associations en Ile de France. Ce collectif agit pour l'accès aux services des préfectures, les droits aux RV et un traitement des demandes dans de meilleurs délais. Outre des réunions de travail, des actions publiques (rassemblements...), l'interpellation de l'administration, des élus, du Défenseur des droits (etc.) c'est un outil pour transmettre et mettre en commun des informations utiles.

Comme l'année précédente; la question de la dématérialisation des démarches et des très long délais pour obtenir un rendez vous a été centrale, tant elle fait obstacle à l'exercice des droits et peut maintenir ou plonger des personnes dans la plus grande précarité.

Titres de séjour, dématérialisation des procédures nouveaux dispositifs réglementaires

Durant l'année 2025 nous avons été sollicitées de plus en plus pour accompagner des demandes d'admission au séjour (certaines avaient été commencées l'année précédente) et pour les renouvellements de titre de séjour. Nous avons accompagné trois recours au Tribunal administratif.

Fin 2025 nous avons décidé de mieux nous organiser et recruter une stagiaire pour mettre en place un outil de suivi de ces demandes

Depuis 2022 les préfectures ont organisé progressivement les dispositifs en ligne pour envoyer les demandes, les dossiers. Le site national de l'administration des étrangers en France (ANEF) s'est lui aussi développé.

La dématérialisation des démarches, dossiers et demandes de RV se sont généralisés et a transformé profondément la relation des personnes étrangères avec les administrations (les préfectures et la Direction générale des étrangers en France, pour ce qui concerne les titres de séjour) et les conditions de travail des associations comme la notre. Quand on maîtrise les outils, cela est un avantage dans certains cas, mais on rencontre de nombreux problèmes, notamment sur le site ANEF mal configuré pour certains types de demandes, ou qui dysfonctionne. Certes un décret permet avec des preuves de cette impossibilité, de se retourner vers les préfectures. Mais encore faut-il qu'elles répondent.

Les préfectures ont aussi chacune leurs propres procédures et formulaires (« démarches simplifiées » renommées « démarches numériques » en novembre 2025) pour les récépissés, les prises de RV, la gestion des demandes d'admission au séjour... Dans certains départements d'Ile de France c'est extrêmement difficile, avec l'impossibilité de contacter un interlocuteur ou de pouvoir être reçu sur place.

Ces dispositifs et ces pratiques sont très excluants pour toutes les personnes étrangères et notamment les femmes ne maîtrisant pas bien la langue française ou les outils numérique (comme pour les usagers des autres administrations, CAF, assurance maladie...) ou qui font des erreurs qu'il n'est pas toujours possible de rattraper. C'est un obstacle à leur autonomie et à leur accès aux droits. Nous devons **consacrer un temps considérable** à aider à ces démarches administratives dématérialisées, expliquer les procédures, scanner toutes les pièces nécessaires, renseigner des formulaires en ligne, et **résoudre les dysfonctionnements fréquents** et souvent durables, en sollicitant à maintes reprises les administrations concernées et parfois en faisant intervenir une avocate, dont un courrier pourra parfois débloquer la situation...

Les associations et réseaux mobilisent et alertent régulièrement sur ces graves conséquences. En 2025 il y a encore peu d'aboutissement satisfaisants. Des personnes étrangères perdent tous leurs droits, et leur emploi, faute de pouvoir obtenir un renouvellement de titre de séjour à temps. L'allongement des délais pour qu'une demande soit examinée ou pour qu'un RV soit fixé provoque pour les personnes concernées incertitude, angoisse, et les maintient dans la précarité.

Durant l'année 2025 des circulaires arrêtées et décrets sont venus mettre en œuvre certaines dispositions de la loi de janvier 2024. Outre la circulaire dite « Retailleau » de **janvier 2025**, de nouvelles dispositions ont concerné les demandes d'Admission exceptionnelle au séjour, avec la liste publiée en **mai 2025** des « métiers en tension » permettant (soit disant) une régularisation plus aisée. Ces métiers sont en fait peu nombreux et nous avons déposé une seule demande en 2025. D'autres dispositions portent sur les critères de niveau de langue française et l'examen civique pour l'obtention de certains titres de séjour et l'accès à la nationalité française et elles entrent en vigueur au 1er janvier 2026.

Avec les femmes victimes de violences en France

Il s'agit de la thématique bien identifiée depuis des années par les collectifs et associations de la « **double violence** » (violences sexistes et violences institutionnelles) contre les femmes étrangères. Nous agissons surtout sur le volet « droit au séjour » mais aussi accompagnons et conseillons pour des dépôts de plainte, et travaillons en partenariats avec d'autres associations et avec des juristes.

Nous avons été comme chaque année sollicitées par des femmes arrivées en France en tant que conjointe d'un Français (ou mariées en France), ou par le regroupement familial. Elles ont droit à un titre de séjour temporaire renouvelé si la communauté de vie persiste, puis à une carte de résident. Ces femmes que nous accompagnons, victimes de violences par leur conjoint, souvent commises très rapidement après le début de la vie commune, peuvent aussi avoir été mises à la porte, faire l'objet d'un divorce unilatéralement imposé, trompées et manipulées pour retourner dans leur pays et avoir du mal à en revenir...

Des dispositions existent dans le CESEDA (applicables aussi par voie de circulaire aux ressortissants Algériens) pour que, **si il y a rupture de la communauté de vie en raison de violences conjugales ou familiales, le titre de séjour soit délivré ou renouvelé. Encore faut il que la réalité de ces violences soit reconnue par les services préfectoraux**, ce qui est rarement le cas et beaucoup peinent à être prises en comptes : harcèlement psychologique, chantage, violences administratives ou économiques, mise à la porte du domicile, divorce unilatéralement imposé, contrainte et manipulation pour quitter la France. Beaucoup (voire la majorité) de plaintes étant classées sans suite, la plaignante ne peut pas présenter une preuve de la condamnation du conjoint violent.

Et il faut que la victime ait pu engager des démarches avant qu'il ne soit trop tard, pendant qu'elle est encore sous couvert d'un visa, ou que son titre de séjour est encore en cours de validité. Des difficultés surviennent parce que les victimes ont déménagé et changé de département, parce que elles sont traumatisées par cette rupture, culpabilisées par les pressions familiales, isolées, et donc n'ont pas pu réagir à temps. Ou encore parce que le conjoint les a fait quitter la France avant qu'elles aient leur titre de séjour... D'où des demandes tardives et des abandons des démarches, que nous avons observés cette année.

Sur le plan pratique, les dispositions légales et les procédures sont mal identifiées sur les sites internet de la plupart des préfectures, qui ne disposent généralement pas d'un service spécialisé avec des agents formés.

Si la victime bénéficie d'une **ordonnance de protection** délivrée par un juge, la délivrance du titre de séjour est de plein droit. Cependant il y a un certain manque de clarté sur le sujet des renouvellement des titres de séjour délivrés en raison des violences.

Enfin nombre de situations de femmes étrangères victimes de violences en France n'entrent pas du tout dans le cadre des dispositions existantes : femmes sans titre de séjour, femmes conjointes ou compagnes d'étrangers mais pas venues par le regroupement familial, femmes victimes de viol, de mariages forcés ou arrangés, situations qui confinent à l'esclavage ou à la traite mais sans en remplir toutes les conditions...

Organisation du Rajfire en 2025

Notre équipe est formée de bénévoles et nous accueillons chaque années des stagiaires

Deux étudiantes, Lisa et Alice, ont commencé un stage l'une en septembre 2024 et l'autre début octobre 2024 qui se sont poursuivis jusqu'en avril ou en mai 2025. Une autre étudiante, Laura, a commencé un stage le 4 septembre 2025. En décembre 2025, nous avons recruté une stagiaire rémunérée qui doit commencer en janvier 2026. Environ 6 bénévoles actives contribuent à une permanence par semaine, ou à deux permanences.

Documentation, formations, et ressources

Deux formations internes ont eu lieu en 2025, l'une sur l'asile en juin, l'autre sur l'admission au séjour et les plateformes numériques en décembre. Une formation sur la loi « Darmanin » organisée par le Gisti en novembre 2025 a été suivie par une militante. Des étudiants viennent faire des enquêtes et des entretiens. Nous échangeons avec des associations et des structures sociales pour mettre en commun compétences, conseils et expériences. Nous tenons à jour une documentation pratique et juridique, le plus souvent en téléchargeant des brochures, circulaires, décrets et répertoires des sites internet utiles.

Le Rajfire et la Maison des femmes de Paris

Tenir nos accueils et nos permanences dans un espace solidaire pour les femmes est un élément très profitable à notre activité, qui nous permet d'entrer en contact avec les nombreuses femmes orientées vers nous par les animatrices des autres actions de la MDF, qui ont donc l'opportunité de nous rencontrer même sans rendez vous.

Nous pouvons faire bénéficier les femmes avec qui nous travaillons d'autres activités et services de la Maison des femmes. Cela d'autant plus que les problématiques sont très imbriquées (parcours d'exil / violences / précarité sociale et professionnelle / difficultés administratives)

Nous travaillons étroitement avec **l'action de la MDF dédiée aux femmes victimes de violences masculines** : violences en France, dans le couple ou ailleurs, ou danger et persécutions dans leur pays. Ainsi nous avons ensemble accompagné des femmes dans des demande d'asile, et des femmes victimes de violences en France. Des femmes peuvent aussi participer aux groupes de parole, aux ateliers d'art-thérapie, être reçues par une psychologue...

Nous orientons aussi des femmes vers **les actions organisées à la MDF pour l'insertion professionnelle, vers les activités de « l'espace solidaire »**, comme les ateliers de français langue étrangères, les permanences juridiques, les permanences d'aide aux démarches administratives, et les moments conviviaux

Les permanences d'aide aux démarches, assurée par une militante bénévole de la Maison des femmes, permettent à des femmes accompagnées par le Rajfire d'être aidées pour des démarches administratives de la vie courante ou relatives au logement, à l'emploi, et cette permanence aide notamment aux démarches en ligne qui sont indispensables.

Plusieurs initiatives sont organisées en commun par le Rajfire et la Maison des femmes de Paris

Les permanences juridiques animées par deux avocates le vendredi après midi depuis mars 2024. Une de ces permanences porte sur le droit des étrangers et le droit d'asile (14 permanences, 35 RV, en 2025), l'autre sur le droit pénal et le droit de la famille (11 permanences, 31 RDV, en 2025).

Les ateliers numériques avec l'association Reconnet : deux sessions, février-mars, et novembre-décembre 2025.

RAJFIRE

Un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes immigrées et réfugiées

C/o Maison des femmes de Paris
163 rue de Charenton 75012 Paris

Mail : rajfire.asso@gmail.com

Téléphone : 06 70 23 64 10

Site : <https://rajfire.fr>